



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000058

-----  
**Séance du vendredi 29 septembre 2006**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Etaient présents :** **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Audeux :** Françoise GALLIOU **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Abdel GHEZALI, Michel JOSSE, Lucile LAMY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Michel POULET **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST (représenté par Jean-Claude FORESTIER) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, Richard SALA **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par Jean-Claude PLANCON) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Raymonde BOURLON **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Annick CHARPY **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT **Pouilley les Vignes :** Albert DEPIERRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Roland BARDEY (représenté par Serge FERRI), Michel SCHNAEBELE (représenté par Jean-Pierre ISSARTEL) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Claude BULLY **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET

**Etaient absents :** **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI **Besançon :** Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Frédérique MOZER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET **Brailans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Norbert DUPREY **Chatillon le Duc :** Jean-Marie DELACHAUX **Chaufontaine :** Alain CUCHE **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Deluz :** Yves TARDIEU **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **La Vèze :** Philippe CHANAU **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Jacques TERVEL **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** Abdel GHEZALI

**Procurations de vote :**

**Mandants :** Jean-Jacques DEMONET, Paulette GUINCHARD, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Jean ROSSELOT, Daniel PARIS, Pierre CONTOZ, Bernard BOURDAIS

**Mandataires :** Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Benoît CYPRIANI, Pascal BONNET, Françoise BRANGET, Jean-Marie ROTH, Bernard GUYON, Raymonde BOURLON

**Objet :** **Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB)**

## Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB)

**Rapporteur : Paulette GUINCHARD, Présidente de l'Audab**

Statut : Association loi 1901

Nom de la Présidente : Paulette GUINCHARD

Siège : Hôtel Jouffroy – 1 rue du Grand Charmont – 25000 Besançon

Institutions membres :

1er collège - *Les membres de droit ou membres fondateurs*

La CAGB, le Département du Doubs, l'Etat

2ème collège - *Les membres adhérents*

Les 59 communes de la CAGB dont la Ville de Besançon, le Syndicat Mixte du SCoT

3ème collège - *Les membres adhérents après agrément*

Les communautés de communes du SMSCoT, les chambres consulaires, les établissements publics, syndicats et organismes intéressés

Représentants de la CAGB :

Titulaires à l'assemblée générale : 16 membres,

Titulaires au conseil d'administration : P. GUINCHARD, J-L FOUSSERET, J-C CHEVAILLER, M. FELT, R. STEPOURJINE, J-P TAILLARD, J-P DILLSCHNEIDER

Budget 2006 :

Fonctionnement : 1 170 891 €

Investissement : /

Participation de la CAGB : 400 000 €

### **I. Rapport d'activités 2005**

Le programme de travail 2005 comprenait les 4 champs d'intervention suivants :

- 1- les politiques d'aménagement et de développement du territoire
- 2- l'observation du territoire et de ses évolutions
- 3- l'élaboration des documents d'urbanisme et notamment le SCoT
- 4- la mise en œuvre de projets communaux et intercommunaux dans le cadre des contractualisations

#### **A/ Les politiques d'aménagement et de développement du territoire**

Le premier dossier concerne le réseau métropolitain Rhin-Rhône, démarré en 2004 avec la production d'un premier rapport, complété par un second en 2005 à la demande de la DATAR. Celui-ci ayant été validé par la DATAR, il existe aujourd'hui un espace métropolitain entre Dijon et Mulhouse-Bâle, qui intègre Besançon, Montbéliard, Belfort, et qui s'élargit à des agglomérations bourguignonnes ou suisses. C'est un beau succès pour l'agglomération d'être intégrée dans cette démarche métropolitaine.

La démarche Besançon 2020 a été initiée par la Ville, l'agence a été très fortement mobilisée pour l'animation des réunions de travail, la préparation des notes d'informations statistiques, de diagnostics.

Délibération du vendredi 29 septembre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Autre évènement à mettre en avant, il s'agit du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, lancé en juillet dernier par le Conseil Régional. Les partenaires ont souhaité que l'agglomération bisontine puisse livrer une contribution structurée, organisée, discutée. L'agence a donc œuvré dans des délais assez courts pour cette contribution, co-signée par la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Syndicat Mixte du SCoT.

La stratégie d'accueil de la grande vitesse ferroviaire est un dossier stratégique car structurant pour les décennies à venir. Dans le cadre d'un comité d'orientation présidé par Jean-Louis FOUSSERET et Claude JEANNEROT et d'une mission technique, l'agence est moteur dans cette démarche et a contribué aux avancées de ce dossier par la synthèse de l'ensemble des réflexions engagées et la structuration d'un schéma de développement de ce secteur. La démarche va se poursuivre pendant quelques années.

#### B/ L'observation du territoire et de ses évolutions

Le tableau de bord du Grand Besançon a été réalisé au printemps 2005. Ce travail a été élaboré entièrement par l'agence d'urbanisme et imprimé à 700 exemplaires. C'est le plus gros tirage spécifique de l'agence depuis sa création. L'ensemble de ce document est téléchargeable sur le site Internet de l'agence, qui a été réactivé en septembre 2005.

Dans cette lignée, les observatoires de l'habitat et de l'économie sont en œuvre, deux publications pour chacun d'entre eux ont été livrées en 2005 et une troisième pour l'année 2006.

L'agence anime également un observatoire scolaire. La réflexion initiée concernant les collèges a été élargie aux effectifs des maternelles et des écoles primaires pour la ville de Besançon. L'observatoire fournit des indicateurs aux collectivités compétentes notamment des projections des effectifs.

L'agence a contribué auprès de la CAGB et de l'INSEE à la réalisation de l'enquête ménages-déplacements et mettra en place l'observatoire des déplacements en lien avec le Plan de Déplacement Urbain.

Enfin, l'agence produit régulièrement des publications. Par exemple, en 2005, elle a réalisé en partenariat avec le CAUE un document pour le compte du SMCOT sur les formes urbaines villageoises.

#### C/ L'élaboration des documents d'urbanisme et notamment le SCoT

Concernant l'élaboration des documents d'urbanisme, l'agence a œuvré de façon très importante à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale. Tout d'abord par un état des lieux, largement diffusé et qui sert de base de travail pour élaborer les éléments de projet. L'Etat Initial de l'Environnement a été réalisé avec le concours d'un bureau d'études extérieur. L'audab a complété l'Infrastructure Verte et Bleue initiée dans le cadre du SDAB, élargie à l'ensemble des communautés de communes du SCoT, travail qui sera achevé en 2006.

L'agence a aussi réalisé un travail sur les zones d'activités économiques avec le bureau d'études Katalyse.

La CAGB a souhaité le concours de l'audab dans le cadre de la finalisation du diagnostic du PLH mais aussi la rédaction du programme d'actions. C'est dans ce cadre que l'audab a réalisé une visite de terrain de certaines opérations de logements sociaux. Cette manifestation pédagogique a été appréciée et c'est une expérience à renouveler.

L'agence est en appui auprès d'un certain nombre de communes dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, avec des phases d'implication différentes selon les dispositions mises en place par

la commune ou le SMSCoT. De même l'agence intervient dans les communes pour les projets d'aménagement.

#### D/ La mise en oeuvre de projets communaux et intercommunaux dans le cadre des contractualisations

Le suivi des politiques contractuelles est important stratégiquement pour le territoire mais aussi dans le programme de travail de l'agence. La première étape du suivi et d'évaluation du Contrat d'agglomération va se poursuivre en 2006.

Rappelons également l'animation des politiques contractuelles mises en place par le Conseil général auxquelles nous sommes associés (CITE, FIDEL mais aussi le FRU et le FDR). Nous accompagnons également la CAGB sur le dossier «Fonds de valorisation patrimoniale des centres de village» (ou B 3.5) qui est un dispositif d'appui des communes mis en place par la CAGB.

L'agence intervient en appui technique de l'association «Réseau des sites majeurs de Vauban». Nous réalisons le dossier technique de candidature UNESCO.

## **II. Objectifs 2006 - 2007**

Le programme partenarial 2006 de l'audab s'inscrit dans la lignée des orientations fixées par le Conseil d'Administration de mars 2006 à savoir :

- La constitution d'un socle pérenne de connaissances sur l'évolution des territoires à disposition de chaque partenaire, afin d'aider à la décision des collectivités et d'assurer l'évaluation des politiques menées et de leurs impacts.
- La définition des politiques d'aménagement et de développement durable des territoires, notamment en ce qui concerne les politiques de l'habitat, de développement économique, de déplacements, de régénération urbaine, de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et urbain.
- La mise en oeuvre des procédures réglementaires et contractuelles issues de la loi SRU et de la LOADDT, en accompagnement des collectivités compétentes, afin de favoriser une appropriation locale des enjeux du développement durable.

Ces 3 orientations sont fixées pour la période 2005-2007. Sur cette base, le programme partenarial de travail définit les missions qui contribuent à la réalisation de ces orientations.

Nous sommes aujourd'hui dans une période de transition en matière de politique contractuelle : le Contrat d'agglomération s'achève en 2006, les contrats FIDEL et CITE ont été prorogés d'une année mais il faut aujourd'hui préparer les futurs programmes départementaux. Nous participons également à la préparation du futur contrat de projets Etat-Région. Nous sommes fortement mobilisés au sujet de la stratégie de développement et d'accueil de la grande vitesse ferroviaire, notamment sur des questions d'infrastructure routière, de schéma de développement, en relation avec nos partenaires ou d'autres bureaux d'études qui travaillent sur le sujet.

Dans le cadre de la prise de compétences par la CAGB et le Conseil général sur la délégation des aides à la pierre, le dispositif d'observatoire de l'habitat mis en place pour le PLH doit être développé en relation avec les dispositifs départementaux (ADIL).

La réalisation du Tableau de bord des communautés de communes est un point important. Plutôt que de renouveler celui concernant la CAGB, il paraissait intéressant de faire le complément pour mettre à disposition à terme un dispositif unique d'observation sur l'ensemble de ces territoires.

L'élaboration du SCoT reste prioritaire. Nous sommes en phase de pré-PADD.

L'assistance aux communes est importante pour l'audab, tant en matière d'élaboration des documents d'urbanisme que d'assistance au montage de projets, selon des degrés d'implication divers.

Citons encore la contribution au Plan de Déplacements Urbains et la mise en œuvre du PLH ainsi que la participation à certains projets urbains : le projet de développement du pôle Viotte et celui du Jardin Botanique, particulièrement importants pour la Ville de Besançon et son agglomération.

Et enfin, la finalisation du dossier de candidature de L'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO mobilise fortement l'équipe de l'agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté a pris connaissance de ces éléments.**

Pour ~~extra~~it conforme,

Le ~~Président~~

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 17 OCT. 2006